

LEGG MASON GLOBAL FUNDS PLC
un fonds à compartiments multiples avec séparation des passifs entre les compartiments
(la « Société »)

AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Le présent avis tient lieu de convocation à l'assemblée générale annuelle (« AGA ») qui se tiendra le 23 novembre 2018 à 11 h (heure d'Irlande) dans les bureaux d'Arthur Cox, 10 Earlsfort Terrace, Dublin 2, D02 T380, Irlande, afin de délibérer des résolutions suivantes :

RÉSOLUTIONS ORDINAIRES

1. Obtenir et examiner les rapports des administrateurs et des commissaires aux comptes, ainsi que les comptes de la Société pour l'exercice clos le 28 février 2018.
2. Examiner les affaires de la Société.
3. Approuver le renouvellement du mandat de PricewaterhouseCoopers en tant que commissaire aux comptes de la Société.
4. Autoriser les administrateurs à fixer la rémunération du commissaire aux comptes.
5. Ratifier tous les dividendes de l'exercice clos le 28 février 2018 tels que divulgués dans les comptes de la Société pour l'exercice clos le 28 février 2018.

RÉSOLUTIONS SPÉCIALES


6. Augmenter la rémunération maximale payable aux administrateurs de la Société, de sorte que chaque administrateur qui n'est pas un employé d'une société du groupe Legg Mason aura droit à des honoraires à titre de rémunération de ses services à un taux qui sera déterminé en tant que de besoin par les administrateurs, à condition que les honoraires annuels versés à chaque administrateur ne dépassent pas 200 000 euros. La limite susmentionnée ne peut être augmentée sans l'approbation préalable des actionnaires. En outre, chaque administrateur de la Société a droit au remboursement de tous débours remboursables.
7. Statuer sur et, si elle est jugée appropriée, adopter ce qui suit sous forme de résolution spéciale des actionnaires de la Société :

« IL EST RÉSOLU que la constitution de la Société sous la forme présentée à l'assemblée générale annuelle de la Société tenue le 23 novembre 2018 soit et est par les présentes adoptée comme la constitution de la Société en lieu et place de la constitution existante de la Société datée du 15 novembre 2016, sous réserve et conformément aux exigences de la Banque centrale d'Irlande et avec effet à compter du 14 janvier 2019 ou à toute autre date que les Administrateurs de la Société peuvent fixer. »

Aussi, nous vous rappelons la nécessité et l'importance de bien prendre connaissance du Document d'Information Clé pour l'Investisseur.

Nous vous invitons par ailleurs à prendre régulièrement contact avec votre conseiller ou responsable de compte pour toute information complémentaire concernant vos placements.

SUR ORDRE DU CONSEIL

SIGNATURE : 

Pour le compte de
Bradwell Limited
Secrétaire de la Société

Siège social : Riverside Two
Sir John Rogerson's Quay
Grand Canal Dock
Dublin 2
D02 KV60
Irlande

En date du : 12 octobre 2018

REMARQUE :

Chaque actionnaire habilité à participer et voter à l'assemblée susmentionnée est habilité à désigner un mandataire en vue de participer, s'exprimer et voter en son nom. Une personne morale peut nommer un représentant autorisé à participer, parler et voter en son nom. Un mandataire ou un représentant autorisé ne doit pas nécessairement être un actionnaire de la Société. Les procurations dûment remplies doivent être envoyées à l'agent administratif de la Société, BNY Mellon Fund Services (Ireland) Designated Activity Company, par courrier électronique à l'adresse suivante : legg.mason@bnymellon.com, par télécopie au 353 53 91 49710 ou par courrier postal adressé à : Legg Mason Global Funds plc, c/o BNY Mellon Fund Services (Ireland) Designated Activity Company, Riverside Two, Sir John Rogerson's Quay, Grand Canal Dock, Dublin 2, D02 KV60, Irlande, à l'attention de Colette Murphy, de sorte à arriver au plus tard 48 heures avant la tenue de l'assemblée. L'envoi d'un formulaire de procuration complété n'empêchera pas un actionnaire d'assister et de voter en personne à l'AGA.

LEGG MASON GLOBAL FUNDS PLC
un fonds à compartiments multiples avec séparation des passifs entre les compartiments
(la « Société »)

FORMULAIRE DE PROCURATION POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Je soussigné(e)/Nous soussigné(e)s _____

demeurant _____


titulaire(s) de _____ action(s) de la Société et habilité(e)(s) à voter, nomme/nommons par la présente Kevin Murphy, Sarah Cunniff, Dara Harrington, Laura McKinney, Lisa Ryan, Siobhan McBean, Jacqueline Flynn, Amanda Afifi, Caoimhe McGuinness, Barbara Donegan, Darragh O'Dea, Lisa Staines, Carrie Ingram, Ronan Donohoe, Mark Murphy ou à défaut _____ ou à défaut _____ ou à défaut le Président de l'assemblée (rayer les mentions inutiles) en tant que mon/notre mandataire/représentant pour voter en mon/notre nom, y compris, en l'absence de l'un quelconque des administrateurs de la Société, à choisir un membre présent, y compris lui-même/elle-même, pour occuper la fonction de président de l'assemblée générale annuelle lors de l'Assemblée générale annuelle de la Société, qui se tiendra le 23 novembre 2018 à 11 h (heure d'Irlande) ainsi que lors de toute séance reportée de ladite assemblée.

Signature _____

Nom en majuscules _____

Le _____ du mois de _____ 2018

	RÉSOLUTIONS Résolutions ordinaires	POUR	ABSTENTION	CONTRE
1.	Obtenir et examiner les rapports des administrateurs et des commissaires aux comptes, ainsi que les comptes de la Société pour l'exercice clos le 28 février 2018.			
2.	Examiner les affaires de la Société.			
3.	Approuver le renouvellement des commissaires aux comptes de la Société.			
4.	Autoriser les administrateurs à déterminer la rémunération des commissaires aux comptes de la Société.			
5.	Ratifier tous les dividendes de l'exercice clos le 28 février 2018 tels que divulgués dans les comptes de la Société pour l'exercice clos le 28 février 2018.			
	Résolutions spéciales			
6.	Augmenter la rémunération maximale payable aux administrateurs de la Société, de sorte que chaque			

 Veuillez indiquer ici vos nom et adresse



 Veuillez signer et dater ici



	administrateur qui n'est pas un employé d'une société du groupe Legg Mason aura droit à des honoraires à titre de rémunération de ses services à un taux qui sera déterminé en tant que de besoin par les administrateurs, à condition que les honoraires annuels versés à chaque administrateur ne dépassent pas 200 000 euros. La limite susmentionnée ne peut être augmentée sans l'approbation préalable des actionnaires. En outre, chaque administrateur de la Société a droit au remboursement de tous débours remboursables.			
7.	Statuer sur et, si elle est jugée appropriée, adopter ce qui suit sous forme de résolution spéciale des actionnaires de la Société.			

Si vous souhaitez que ce formulaire soit utilisé *en faveur d'une quelconque Résolution*, veuillez cocher la case ci-dessus, dans la colonne « POUR ». Si vous souhaitez que ce formulaire soit utilisé *pour vous abstenir du vote d'une quelconque Résolution*, veuillez cocher la case ci-dessus, dans la colonne « ABSTENTION ». Si vous souhaitez que ce formulaire soit utilisé *contre une quelconque Résolution*, veuillez cocher la case ci-dessus, dans la colonne « CONTRE ». À défaut, le Mandataire votera ou s'abstiendra selon son jugement.

Veillez retourner les procurations dûment remplies par courrier électronique à l'adresse suivante : legg.mason@bnymellon.com, par télécopie au 353 53 91 49710 ou par courrier postal adressé à :

Legg Mason Global Funds plc
C/o BNY Mellon Fund Services (Ireland) Designated Activity Company
Attention : Colette Murphy
Riverside Two
Sir John Rogerson's Quay
Grand Canal Dock
Dublin 2
D02 KV60
Irlande

de sorte à arriver au plus tard 48 heures avant la tenue de l'assemblée.

REMARQUES :

1. Sauf mention contraire, le mandataire votera ou s'abstiendra de voter à son gré.
2. Dans le cas d'un actionnaire personne morale, ce document peut porter le cachet de la société ou la signature manuscrite d'un dirigeant ou fondé de pouvoir dûment habilité à cet effet.
3. Pour les actionnaires mandataires/représentants, qui n'ont pas le pouvoir de voter sans avoir consulté les investisseurs sous-jacents, veuillez indiquer quel doit être le vote de votre mandataire/représentant en indiquant le nombre cumulé de votes « pour » et/ou « abstention » et/ou « contre » d'investisseurs sous-jacents dans la case correspondante.
4. Si vous souhaitez désigner un mandataire autre que le Président de l'assemblée, veuillez insérer son nom ainsi que son adresse et supprimer la mention « le Président de l'assemblée ».

5. Si le présent document est signé et renvoyé sans indication de la manière dont la personne désignée comme mandataire doit voter, cette personne pourra, à son entière discrétion, voter comme elle l'entend ou s'abstenir de voter.
6. Dans le cas de codétenteurs, le vote du plus ancien, que ce soit en personne ou par procuration, sera accepté à l'exclusion des votes des autres codétenteurs et, en l'occurrence, l'ancienneté devra être déterminée selon l'ordre d'apparition des noms des codétenteurs dans le registre des actionnaires.
7. Toute modification dudit formulaire devra être validée par apposition des initiales.